



Paris, le 07 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE
RAPPORT DE L'ANSES SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS DES PROTHESISTES
ONGULAIRES

L'Union des Professionnels de la Beauté et du bien-être (UPB), syndicat patronal représentatif, a vocation à représenter les prestataires de services en soins de beauté et les vendeurs de produits cosmétiques (instituts de beauté, Spas, prothésistes ongulaires, spécialistes de la beauté du regard, maquilleurs...). L'UPB est affiliée à la Confédération Nationale de l'Esthétique-Parfumerie (CNEP). L'UPB est composée de trois collèges, instituts, SPA et professionnels du maquillage et de l'embellissement des ongles et du regard.

L'UPB prend note du récent rapport de l'Anses sur l'évaluation des risques professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle.

L'UPB rappelle que ce rapport concerne la sécurité des opérateurs (esthéticiens(es), prothésistes et stylistes ongulaires), pas celles des consommateurs.

La sécurité des consommateurs est, pour l'essentiel, assurée par le respect des obligations du Règlement Européen sur les Cosmétiques, lequel s'impose évidemment aux professionnels de la prothèse ongulaire.

L'UPB ne peut que soutenir les recommandations de l'ANSES visant à protéger la santé des professionnels concernés.

Elle rappelle qu'elle travaille sur cette question depuis 2012, après une première alerte de l'ANSM portant sur l'utilisation éventuelle de toluène dans les cosmétiques d'embellissement des ongles. A partir de 2015, la CNEP et son syndicat affilié l'UPB, dans le cadre d'un groupe de travail avec la FEBEA, Fédération des Entreprises de la Beauté, ont participé à l'élaboration d'une brochure *destinée à rassembler des informations sur des produits utilisés dans le cadre des activités de soins des mains, des pieds et des ongles, ainsi que des recommandations sur les mesures de prévention des risques dans le cadre de ces activités*. Cette brochure a été publiée en Juin 2016, et distribuée à tous les adhérents, Marques, Instituts de Beauté, SPA, et Bars à Ongles.

L'UPB regrette que le Gouvernement n'ait pas encore promulgué une obligation de formation **spécifique** pour les métiers de l'embellissement de l'ongle - avec un enseignement sur la prévention des risques professionnels - pourtant annoncée depuis plusieurs années.

La CNEP et l'UPB se sont donc engagées dans un travail de rédaction d'une formation aux métiers de l'embellissement de l'ongle de 150 heures, qui fera l'objet d'un dépôt prochain au Répertoire national des certifications professionnelles. La CNEP a également engagé des travaux sur une **Norme Afnor** en cours de publication « Exigences spécifiques de qualité de service relatives aux soins de prothésie et de stylisme ongulaire ».

L'UPB restera vigilante et intransigeante sur toutes les questions touchant à la sécurité des consommateurs comme à celle touchant aux esthéticiens (nes) et praticiens de la beauté, du bien-être et de l'embellissement.

Dominique MUNIER
Président de l'UPB

Régine FERRERE
Présidente de la CNEP

François LEONARD
Vice-président de l'UPB
Collège des métiers des cils de
l'ongle et du maquillage

Contact presse : Dominique MUNIER – Président de l'UPB : upb@upb-france.fr / 06 84 09 16 46
Régine FERRERE - Présidente de la CNEP : [cnepe@cnepe-france.fr](mailto:cnep@cnepe-france.fr) / 06 07 94 50 22